

Thème : Actualité fiscales dernier semestre 2025

Date : Vendredi 23 janvier 2026 de 9h30 à 12h30

Lieu : Visioconférence

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectifs :

- Approfondir ses connaissances et pratiques relatives aux mesures et réformes découlant de l'actualité fiscale intervenues récemment
- Sécuriser les schémas fiscaux qui tiennent compte de l'ensemble des mesures précitées
- Maîtriser les dernières réformes fiscales
- Limiter et anticiper les risques de redressements fiscaux
- Optimiser les conseils fiscaux délivrés aux clients

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

- Les particuliers
- L'immobilier
- Les entreprises
- Les groupes sociétés
- La transmission d'entreprises
- La TVA
- Le contrôle fiscal

➤ Moyens pédagogiques :

Support pédagogique conçu par l'itnervenant et transmis sous format dématérialisé aux participants inscrits. Support power-point projeté lors de la formation.

- **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Benoît GAVET Avocat spécialiste en Droit Fiscal inscrit au Barreau de LA ROCHE-SUR-YON

Informations importantes :

- **Tarifs**
Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 95€ la demi-journée de formation (hors abonnement) - 85€ si inscription au moins 4 jours avant la formation
Avocats « Jeune Barreau » : 60€ la demi-journée de formation (hors abonnement) - 45€ si inscription au moins 4 jours avant la formation

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2020 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.

Si vous êtes concerné par une demande d'aménagement en raison d'un handicap, nous vous invitons à nous contacter en amont de la formation.